

Bonjour à toutes et tous,

et bienvenue pour cette Assemblée générale annuelle de la Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse, peut-être la dernière sous cette appellation pour l'association – c'est ce que nous apprendront – ou pas – les résultats du vote des chartistes, tout à l'heure.

Je déclare donc cette Assemblée générale ordinaire du 3 juin 2019 de la Charte OUVERTE.

En raison de la non atteinte du quorum, je déclare ouverte l'AG extraordinaire.

Première année de présidence de mon côté, j'endosse ce rôle depuis février 2019 – mais ce rapport moral revient sur l'année 2018, et donc en grande partie sur le mandat de présidente de Samantha Bailly – sachant que nous continuons elle et moi de travailler main dans la main, tant au sein de la Charte que de la Ligue – nous aurons l'occasion d'y revenir.

De même, Gaëlle Le Berre, notre directrice, aura l'occasion d'évoquer plus en détail tous les projets que nous avons mis en place ou continués, mais je vous propose d'attaquer sans plus attendre le gras du vif : l'urgence sociale et fiscale.

### **Une course contre la montre chronophage et éreintante**

Depuis fin 2017, c'est à la fois une course contre la montre et un bras de fer qui se joue.

Fin 2017, la Charte s'est alertée de la non compensation de la hausse de la CSG pour les auteurs et les autrices. Il a fallu manifester au salon du livre et de la presse jeunesse de Montreuil – sous le slogan « Plume pas mon auteur », monter au créneau, pour qu'enfin un système de compensation soit imaginé. Problème, celui-ci consiste en une « aide » financée sur les subsides du ministère de la Culture. Il est donc soumis aux aléas budgétaires – et traite à part cette population active que sont les auteurs et autrices.

Un mécanisme pérenne a depuis été trouvé, mais la Charte reste vigilante et soucieuse : cette « aide » - et encore une fois, nous soulignons le terme d' « aide », inapproprié car les auteurs ne demandent pas un coup de pouce, mais bien à être considérés comme les

véritable professionnel·les qu'ils et elles sont – cette aide, donc, est imposable, ce qui ne permet pas de combler le manque à gagner.

Et ce n'était là que le début **d'une année 2018 sidérante d'incompréhension, et de méconnaissance** par les pouvoirs publics de la réalité de nos métiers.

Au fur et à mesure de l'année, en anticipation des modifications prévues à notre régime social – mais aussi fiscal, avec l'arrivée du prélèvement à la source – la Charte n'a cessé d'alerter sur l'urgence de comprendre, tenir compte et s'adapter à nos spécificités. Il a fallu batailler pour réussir enfin, avec d'autres organisations, à ce que soient organisées des premières réunions de concertation – qui n'avaient de concertation que le nom. Les membres du CA, les salariées pourraient vous raconter les moments épiques passés des heures durant dans les bureaux du ministère de la Culture, à ingurgiter des Power Point informatifs, sans qu'à aucun moment nos voix ne soient réellement entendues.

À ce titre, l'organisation par le Conseil permanent des écrivains des États généraux du Livre fin mai 2018, a cruellement mis en exergue un hiatus qui nous cause du tort depuis des années. Nous continuons d'échanger avec notre interlocuteur privilégié, le ministère de la Culture, mais les décisions à notre égard sont prises ailleurs : au ministère de l'Économie et à la direction des Affaires sociales. En direct, lors de ces États généraux du livre, Bercy a ainsi appris qu'il était impossible pour un auteur ou une autrice d'estimer son revenu à venir – et de moduler ses prélèvements fiscaux en fonction. Soudain, tout le système d'« acompte contemporain » prévu par la Direction des finances pour prélever à la source les auteurs et les autrices était mis à mal. Si on avait mieux écouté la parole des auteurs et des autrices, on aurait gagné beaucoup de temps. Et on nous aurait épargné les pénalités injustifiées qui nous menacent. De quoi aussi s'interroger : tous les salarié·es de France bénéficient du prélèvement à la source. Pourquoi donc les maisons d'édition, les sociétés de gestion collective ne se chargent-elles pas elles aussi de prélever directement cet impôt pour les assimilé·es salariées que nous sommes ? Sommes-nous donc assimilé·es aux salarié·es uniquement selon une géométrie variable ? Un beau loupé, dans tous les cas.

Je vous passerai le détail de toutes les réunions, des lièvres ou loups levés au fur et à mesure, pour vous donner en synthèse le sentiment qui nous a animés. Tout le monde, je dis bien tout le monde, les différents partenaires, les associations, les pouvoirs publics savaient qu'avec la réforme annoncée, nous allions droit dans le mur – tant dans la

manière dont les choses étaient pensées, que dans la mise en œuvre – et pourtant, rien n’a été fait. Nous avons eu beau tirer la sonnette d’alarme, tout s’est mis en place exactement comme ce qui avait été prévu, sans qu’à aucun moment on écoute véritablement la parole des auteurs et des autrices. On a navigué à vue. On a bricolé. On a improvisé. Un gâchis. Combien d’énergies dépensées, gaspillées, pour quoi ? Pour rien. Sinon grever et inquiéter un peu plus les auteurs et les autrices, leurs associations, et alourdir un climat d’incertitude nuisible à la création.

J’éviterai d’entrer dans des considérations trop techniques, je vous enjoins toutefois à vous rapprocher de la Charte, et d’Isabelle Dubois, pour mieux comprendre la réforme, ce qui a changé avec la disparition officielle de la catégorie assujettis, et ce qui a évolué pour les diffuseurs au 1<sup>er</sup> janvier, avec la bascule vers l’URSSAF – ainsi que ce qui nous attend en tant qu’auteurs et autrices à la fin de l’année. Il en va de vos droits à la retraite, des sommes qui vous sont dues. **Alors, vraiment, renseignez-vous.**

On l’a vu, j’utilise les termes « métiers », « professionnels », quoi de plus normal. Car l’un des enseignements clés de 2018, c’est qu’à force de labeur, de persévérance, le sentiment émerge que **OUI, écrire, illustrer, traduire pour la jeunesse sont nos métiers** et qu’à ce titre, nous avons droit à une reconnaissance et à un traitement appropriés. Ce qui m’amène à un jalon essentiel de notre année 2018 : **la création par la Charte, entre autres, de la Ligue des auteurs professionnels.**

### **Création de la Ligue des auteurs professionnels**

Septembre 2018. À la maison de Balzac, à Paris, des auteurs et autrices, des associations de tous horizons se réunissent pour donner naissance à la Ligue des auteurs professionnels. Un objectif : fédérer bien au-delà du cercle de la jeunesse pour appréhender les problématiques qui touchent les auteurs et autrices, tous secteurs confondus. Sous l’impulsion notamment de Samantha Bailly, présidente de la Charte, et de Denis Bajram et Benoît Peeters, des États généraux de la BD, nous avons participé à la création de cette Ligue, transverse, novatrice, née pour clamer haut et fort : oui, auteur, autrice est notre métier. Et nous exigeons des conditions décentes pour pouvoir en vivre.

Premier travail de la Ligue, établir un constat, dresser un état des lieux de la situation du droit d’auteur en France : les auteurs et autrices, assimilés aux salarié-es, ne sont

jamais rémunéré·es pour leur travail, mais seulement pour son exploitation. Dans un marché qui passe pourtant de plus en plus par la commande, marqué par la surproduction, la course aux titres, et des délais de plus en plus ténus, la Ligue s'attache à mener une réflexion de fond pour faire évoluer cet état de fait, et inciter à la création d'un véritable statut spécifique pour les auteurs et les autrices – manière de mieux protéger leurs intérêts, et donc la création.

Soutenir ce mouvement nécessaire s'est fait à l'unanimité du CA, nous nous sommes efforcés de communiquer sur le sujet, même si nous savons bien qu'il a parfois pu être compliqué de saisir les tenants et aboutissants de cet acte fondateur. Mais l'important était d'agir, et vite. Quitte à clarifier ensuite. En aucun cas, cette création n'est le fruit d'une dissension ou d'une scission – bien au contraire, c'est important de le rappeler. Elle permet en revanche de soulager l'association de certaines luttes « syndicales » - la Charte ne saurait en effet porter à elle seule tous les combats sociaux, fiscaux et statutaires, afin de ne pas délaissier les projets d'action culturelle, l'information aux auteurs, autrices et diffuseurs, mais aussi l'accompagnement des jeunes talents – nous y reviendrons tout à l'heure avec Gaëlle.

Ce temps fort très médiatisé a visé juste. La Ligue s'est d'ores et déjà imposée comme un acteur incontournable du paysage associatif, et est une interlocutrice privilégiée des différentes missions et réflexions en cours – statut de l'auteur, réforme des retraites, etc. La présence de scénaristes, de best-sellers (Tatiana de Rosnay, Marie-Aude Murail, Johann Sfar) a permis de renforcer l'écho médiatique généré par nos actions, avec un suivi attentif notamment d'Augustin Trapenard (France Inter), Nicolas Gary (Actualitté), mais aussi Hervé Hugueny (Livres Hebdo) Nicole Vulser (Le Monde). Médias et grand public – mais aussi tous les autres acteurs de la chaîne du livre – sont conscients que, face à la très lourde dégradation de leurs conditions de travail, les auteurs et les autrices font front commun. Impossible de prétendre désormais, « ah bon, on ne savait pas ».

Je tiens à ce propos à saluer l'immense engagement de Samantha – vous n'imaginez pas les montagnes qu'elle a déplacées. Très clairement, la Charte a aussi pris un nouveau tour grâce à son énergie, et à son sens de la communication.

**Communiquer pour exister**

Car l'autre élément saillant de 2018, c'est la part belle faite à la communication et à la médiatisation.

Retour en arrière. Mars 2018. Livre Paris, plus grand salon du livre en France, a pour politique de ne pas rémunérer les auteurs et autrices intervenant dans des tables rondes au prétexte que ces activités entreraient dans le cadre de la « promotion de leurs ouvrages ». Ah, ah, ah. Je rappelle que la promotion, la commercialisation des ouvrages sont la prérogative des maisons d'édition. Bref, création de comptes Twitter, organisation d'une campagne militante sous le hashtag #PayeTonAuteur, la Charte et d'autres associations interpellent sans relâche l'organisation du salon, et le Syndicat national de l'édition... Après moult rebondissements, auteurs et autrices obtiennent enfin gain de cause : Françoise Nyssen, alors ministre de la Culture, confirme en direct sur France Inter qu'il est légitime que Livre Paris rémunère les auteurs. Cette victoire orchestrée par la Charte a permis de clamer haut et fort, que oui, nous exerçons un métier – et que nous n'en pouvons plus d'entendre des arguments aussi éculés que visibilité, promotion ou métier passion pour justifier notre absence de rémunération.

Mais surtout, cet événement a marqué un tournant qui s'est confirmé par la suite – tant dans notre manière de communiquer, d'agir, que pour l'aura médiatique de la Charte et sa place dans le paysage.

Fidèle à son historique de « trublion » du militantisme, la Charte a de fait continué sur sa lancée en organisant l'enterrement du livre de demain, à grand renfort de mise en scène macabre, présence de Victor Hugo, cortège funèbre... Tout cela dans les jardins du Palais Royal, à deux pas du ministère de la Culture. Ce genre de « happening », qui repose sur une énergie considérable déployée par les administrateur·trices bénévoles, permet de faire entendre haut et fort notre voix et de rappeler l'urgence de nos situations. Car le relais médiatique est ici essentiel. C'est ainsi également que nous avons volontairement dressé un tableau très pessimiste de la chaîne du livre avec nos vidéos diffusées fin 2018, et subventionnées par l'ADAGP, « On a sauvé le livre », qui ont permis de responsabiliser les autres maillons de la chaîne, mais aussi et surtout de tisser des partenariats, imaginer des solutions et rappeler le caractère incontournable du dialogue interprofessionnel.

Au rang des « victoires » de 2018, citons également le moratoire obtenu sur la SCELFF, société dite de gestion collective sans réel fondement, qui entendait taxer les

bibliothèques sur les lectures publiques, même quand les auteurs et les autrices lisent leurs propres textes. Un non sens absolu, qui aurait mis à mal les bibliothèques, et n'aurait fait que grever un peu plus les maigres revenus des auteurs et autrices. À ce propos, je tiens à saluer le travail réalisé par Sophie Dieuaide et Nicolas Digard.

### **Changement de braquet**

J'utilise volontairement les termes chronophage, énergie, temps. Car s'il est bien un constat indéniable, c'est qu'engagement rime avec épuisant. Samantha m'a passé le flambeau au terme de dix-huit mois de mandat – par besoin de lever un peu le pied. Et de fait, la Charte et les combats qu'elle porte ne sauraient uniquement se reposer que sur le temps disponible des administrateur·trices. Dans cette perspective, et pour tenir compte de ce qu'est devenue l'association, le CA a décidé de parier sur l'avenir et d'embaucher une nouvelle personne. À la fois pour soulager les salariées – à quoi bon défendre les conditions de travail des auteurs et autrices que nous sommes, si c'est pour pressuriser celles qui tiennent les manettes au quotidien... Pour communiquer aussi – car twitter et facebooker prend énormément de temps. Mais aussi pour nous permettre de dégager du temps et aller chercher d'autres financements. À ce titre, vos cotisations restent plus essentielles que jamais. La part importante qu'elles représentent nous permet de préserver notre indépendance. Car certes, nous touchons des subventions mais nous entendons garder notre liberté de parole intacte.

En matière de communication, nous avons également créé un groupe Facebook privé, réservé aux membres qui nous permet de mieux échanger sur nos pratiques, d'alerter sur les pratiques des maisons d'édition, des salons, et surtout de faire en sorte que nos membres se sentent moins seul·es, moins isolé·es. Idem, nous avons créé un compte Instagram, canal incontournable de la planète livre. Et Angélique a été recrutée en 2019 pour épauler Isabelle, et nous permettre à terme de renforcer notre « offre » en matière de conseil juridique, et de conseil aux adhérent·es. En 2018, nous avons ainsi lancé, avec le partenariat entre autres de la SAIF et de la SOFIA, de master classes juridiques qui rencontrent un franc succès et permettent de mieux comprendre les enjeux des contrats que nous signons.

De la même manière, vous aurez peut-être remarqué que nous avons fait évoluer le logo de l'association. En outre, un travail considérable est en cours pour refondre totalement le site Web de la Charte et le répertoire des chartistes. Pour un meilleur accès aux infos, et un site encore plus convivial et utile. Mise en ligne prévue en novembre, donc patience ! Maillon incontournable de la chaîne du livre jeunesse, la Charte sert aussi de « vitrine » de la créativité du secteur. C'est en ce sens que s'articulent nombre de nos projets d'action culturelle – portraits, d'auteurs et d'autrices, émergence de nouveaux talents. Nous reviendrons avec Gaëlle sur le projet Émergences, concours de nouvelles imaginé par Carole Trébor, ancienne présidente de la Charte, qui fonctionne en miroir du Voyage à Bologne, projet d'accompagnement des talents de l'illustration. Ces deux projets nous permettent d'inscrire l'association au cœur de son écosystème – en lien avec les régions, les maisons d'édition – mais aussi d'être au cœur de son ADN – émergence des talents, valorisation de la littérature jeunesse, formation et conseils. Gage de cette importance, nous avons recruté une chargée de mission indépendante, Emmanuelle Leroyer, qui s'assure de la convergence des deux projets et de leur progression.

### **La Charte, partenaire incontournable**

Car en 2018, la Charte a aussi continué de dialoguer, échanger, nourrir la réflexion pour alimenter l'une de ses missions premières : valoriser la littérature jeunesse. Qui dit mieux considérer nos ouvrages, dit aussi tirer tout un secteur vers le haut, et a fortiori la rémunération qui lui est dévolue.

Dans cette perspective, la Charte a lancé en mai 2018 un grand plan d'action Égalité & Diversité, manière d'interroger aussi ce qui fait que la littérature jeunesse se heurte encore et toujours au « plafond de verre » en termes de rémunération. Car oui, un lien existe, indéniablement, entre la considération accordée à la littérature jeunesse, et le fait que le secteur est historiquement – et encore aujourd'hui – très féminisé. La Charte interroge donc les pratiques métier – la représentation des autrices en salons, en prix littéraires, en résidence. Elle a demandé que soit genrée la grande étude filière pilotée par le ministère de la Culture, dont les résultats devraient nous être connus en fin d'année, et à laquelle vous serez invité-es à répondre. Si des écarts de rémunération se font jour, alors il faudra en tirer les conséquences. D'autres actions sont en cours, nous

vous en parlerons en temps voulu. Mais d'ores et déjà, l'association a mis en place en 2018 avec la ville de Cherbourg-en-Cotentin, un prix Égalité doté de 2000 euros.

Ce sujet transverse confirme la place des auteurs et des autrices, et de l'association qui les représente, de premier maillon de la chaîne du livre jeunesse. Travailler ces questions a été l'occasion de tisser et conforter des liens, de débattre aussi, avec les autres acteurs de la chaîne. Car si les interventions médiatiques de l'association concernent le plus souvent des points de friction, **n'oublions pas que nous sommes la clé de voûte d'un écosystème qui ne saurait se passer des auteurs et des autrices.** Nous convergeons, nous mutualisons, nous dialoguons. Tout le temps. Avec le Syndicat national de l'édition – nous sommes partenaires des Petits champions de la Lecture, et interviendrons aux assises du livre jeunesse en octobre 2019. Mais aussi le CNL – l'association est partenaire de Partir en Livre. Nous travaillons avec le SLPJ de Montreuil – le speed-dating organisé entre les lauréat·es d'Émergences ! et les maisons d'édition a été un temps fort du salon.

La Charte a aussi tissé un partenariat avec l'Association des professeur·es-documentalistes de France – dialogue essentiel quand on sait l'importance de ce corps de métier pour l'accueil des auteurs et autrices dans les établissements scolaires. Mais aussi la FILL, fédération interrégionale du livre et de la lecture. Quant aux partenariats SOFIA, ADAGP, SAIF, Fédé des salons, Lecture jeunesse, ABF, régions, etc., Gaëlle en rappellera les grandes lignes mais ils nous permettent de mieux cerner comment est perçue l'association et de faire avancer les choses pas à pas sur le terrain et tous les fronts.

### **2019 : plus de sérénité ?**

C'est ce que je nous souhaite. Plus de salariées, une plus grande aura médiatique, des partenariats qui se multiplient... dit aussi plus d'exposition. Et une responsabilité croissante à l'égard de l'association, et de ses adhérent·es.

Celles et ceux qui travaillent avec moi le savent, j'aime que les choses soient cadrées, organisées. Ce n'est pas parce que nous sommes une association reliée à la création que nous devons nous permettre d'être flottant·es.



Par conséquent, nous avons entamé un travail pour repenser l'articulation des budgets. Pour voir ce que chaque projet, chaque demande de subvention, apporte à la Charte, à ses membres – en regard du temps passé et des énergies bénévoles consacrées. L'idée est d'utiliser à bon escient les ressources, de dépenser avec raison, parcimonie, pour pouvoir offrir le meilleur service qui soit aux adhérent·es et aux prescripteur·trices, valoriser la littérature jeunesse, et offrir un maximum de conseil.

De même, un travail de RH a été mené. Car oui, la Charte est aussi employeur : trois salariées, une chargée de mission indépendante, une stagiaire... Refonte des fiches de poste, mise à plat contractuelle de certaines tolérances ou usages qui mettaient les salariées dans une incertitude vis-à-vis des différents CA – et donc des employeurs qui se succéderaient. Ce n'est pas nécessairement la partie la plus « fun » du travail d'administrateur·trice, mais on ne saurait s'y soustraire.

De même, hors de question de traiter nos fournisseurs et prestataires à la légère. Ce n'est parce qu'on est une association ou qu'on défend une juste cause qu'on peut se permettre de demander à un prestataire de faire un effort non justifié. Ainsi, les intervenant·es à Montreuil pour les conférences de la Charte ont la possibilité d'être payé·es. Et nous nous efforçons de rémunérer à leur juste valeur les technicien·nes, les comédien·nes qui œuvrent aux vidéos, ou les personnes qui travaillent sur le site Web, les logos, etc. À ce propos, je rappelle que les administrateur·trices, au contraire, sont bénévoles – à l'exception de la présidence, qui touche une indemnité – et que tout ce qu'ils et elles font pour l'association – les dizaines de réunions, les scénarios des vidéos, la déco du stand à Montreuil, les participations aux jurys, etc. ils et elles le font gracieusement !

Autrement dit, un grand merci et Big Up à :

Samantha Bailly, Sandrine Bonini, Nicolas Digard, Marie Caillet, Marie Spénale, Sophie Dieuaide, Camille Brissot, Anne-Gaëlle Balpe, Peter Barnouw, Roland Garrigue, Aurélie Abolivier, Caroline Petit, Adrien Tomas, Jean-Baptiste de Panafieu, François Delebecque...

Et aux nouvelles administratrices cooptées :

Isabelle Renaud et Floriane Ricard. En attendant les résultats du vote pour savoir qui nous rejoint au sein du CA.

On ne le rappellera jamais assez : c'est grâce à toutes ces énergies, mais aussi à celles de nos membres, que la Charte est une association aussi dynamique, vivante, qui parvient à faire bouger les choses.

Il y aurait encore tant à dire. Je vous rassure, je vais m'arrêter là.

Je rappellerai simplement que 2018 a été une période de grande incertitude. Et que, malheureusement, le ciel ne s'est pas éclairci en 2019. La réforme des retraites qui s'annonce suit les mêmes schémas que la réforme de début d'année. Des « concertations » qui n'ont de concertation que le nom. Des associations d'auteurs et d'autrices qu'on invite à s'exprimer sans vraiment les écouter. Pour qu'en définitive soient adoptées des solutions qui lèsent lourdement les auteurs et les autrices. Hors de question pour autant de baisser les bras : la Charte bataille pour limiter la casse et qu'enfin soit reconnue tout ce que les auteurs et autrices apportent en termes de valeur économique et de rayonnement culturel. Alors aidez-nous de votre côté en alertant vos parlementaires (je vous renvoie pour cela vers l'opération #ExtinctionCulturelle), en communiquant sur les réseaux : plus vous ferez de bruit, plus, à votre échelle, vous interpellerez celles et ceux qui font les lois, mais aussi vos lecteurs et lectrices, vos partenaires. Et plus nous aurons des chances de nous faire entendre.

Je vous rassure quand même : j'ai bon espoir. Dans la lignée des solutions imaginées dans nos vidéos « On a sauvé le livre », dans le cadre des pistes énoncées par la Ligue des auteurs professionnels, des améliorations sont possibles, dès lors que nous restons mobilisé·es et conscient·es que c'est à la fois collectivement et individuellement que nous ferons bouger les choses. Individuellement, en lisant et négociant nos contrats, en nous renseignant et en faisant valoir nos droits. Et collectivement en nous montrant solidaires, décidé·es à agir ensemble.

Mais aussi, et c'est une dimension absolument essentielle, en invitant **l'ensemble des acteurs de la chaîne du livre à se mobiliser en masse**. Chaque corps de métier a le droit de défendre ses intérêts. Les auteurs et les autrices aussi. Qu'ils et elles fassent entendre leurs voix ne vient pas en contre, ni en opposition. Alors AIDEZ-NOUS ! Maisons d'édition, libraires, bibliothécaires... nous avons là un réel point de convergence : un auteur serein est un auteur qui écrit bien. Et une autrice qui écrit bien,

c'est un livre qui s'édite bien, se vend bien, se distribue bien et qui fait rayonner la littérature jeunesse auprès des différents publics.

Car s'il est une chose certaine, c'est que les auteurs et autrices n'en peuvent plus de consacrer l'essentiel de leur temps à alerter, crier fort, gérer des tracasseries administratives, parer aux dysfonctionnement de l'AGESSA, s'épuiser à relancer les retards de paiement, batailler pour faire sauter des virgules dans des contrats d'édition de plus en plus lourds et complexes. Au lieu d'exercer leur métier. Notre métier, c'est écrire, illustrer, traduire. Tout ce que nous demandons, c'est la sérénité nécessaire pour pouvoir le faire.

Vraiment, je le redis : soutenez-nous, concrètement et psychologiquement. Vous avez tout à y gagner.

De notre côté, nous restons plus au taquet que jamais. Suite aux travaux prévus à l'hôtel de Massa, la Charte déménage dans de nouveaux locaux, à Nation dans une dizaine de jours. Gaëlle nous quitte à la fin du mois pour de nouvelles aventures lilloises, mais nous venons de recruter une nouvelle directrice qui va pouvoir très vite reprendre le flambeau. De nouveaux administrateur·trices nous rejoignent. De formidables projets se dessinent pour les mois à venir – je pense notamment au grand chantier Égalité et Diversité qui nous tient à cœur, mais aussi à la valorisation des auteurs et autrices jeunesse venu·es des départements et territoires d'outre-mer, et de la francophonie. Et enfin, d'autres nouvelles à venir au cours de cette Assemblée générale – tant du côté des tarifs Charte, que, je l'espère, du nom de l'association.

Je peux vous garantir que le nouveau CA qui sera élu s'embarquera avec joie, énergie et persévérance pour toutes ces nouvelles aventures !